



AU CONSEIL GENERAL DE
CHAVANNES-DES-BOIS

**Préavis municipal 1/2020 relatif aux comptes communaux 2019
et au rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2019**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes, la Municipalité vous présente le **rapport de sa gestion** durant l'année écoulée ainsi que les **comptes communaux** de l'année 2019 que nous soumettons à votre approbation.

L'exercice 2019 présente un **excédent de charges** de CHF 2'501.88, après passation des chiffres communiqués le 9 avril 2020 par le Service des communes et du logement (SCL) au titre du décompte provisoire des charges péréquatives cantonales 2019, contre un excédent de charges au budget 2019 de CHF 519'670.00, soit un écart par rapport au montant budgété de CHF 517'168.12.

Les principaux commentaires sur les résultats 2019, qui s'affichent, comme attendu, meilleurs que ceux prévus au budget, de plus de CHF 500'000.00 en arrondis, se focalisent sur les facteurs suivants aux effets inverses : d'une part, les éléments qui contribuent à expliquer la **différence en moins** entre les chiffres budgétés et ceux réalisés et, d'autre part, les **charges plus élevées** que celles budgétées :

Éléments contribuant à expliquer la différence en moins, notamment :

- une très bonne maîtrise des charges, en particulier s'agissant des comptes relatifs à l'administration générale (1), aux domaines et bâtiments (3) ainsi qu'aux travaux (4), globalement en ligne avec les chiffres du budget, lesquels ont été considérablement réduits par le législatif ces dernières années ;
- une augmentation des rentrées fiscales au niveau des impôts directs des personnes physiques, impôts sur le revenu et la fortune, en particulier du fait de la hausse du taux d'imposition communal de 63.0 en 2018 à 68.0 en 2019, soit un montant supérieur au budget d'environ CHF 370'000.00 ; une explication complémentaire réside dans la hausse de la valeur du point d'impôt par habitant depuis une année qui a passé de CHF 61.10 en 2018 à CHF 67.40 en 2019, ce qui en d'autres termes traduit une meilleure capacité contributive des habitants du village ;
- une augmentation des impôts non récurrents, conjoncturels, soit les droits de mutation et l'impôt sur les gains immobiliers, pour un montant supérieur au budget d'environ CHF 235'000.00 ; rappelons une fois de plus que la moitié de la somme totale de ces deux recettes aléatoires est reprise dans le calcul subséquent de la facture sociale ;

- une baisse conséquente de la contribution à l'AJET de l'ordre de CHF 210'000.00 (fort impact des revenus extraordinaires sous forme des subventions fédérales et cantonales touchées par l'AJET ; écart de 70% à 87% sur leur budget !) et à l'ASCOT de plus de CHF 50'000.00 par rapport aux chiffres mis au budget.

Les éléments qui contribuent à expliquer la différence en moins par rapport aux chiffres mis au budget totalisent donc en chiffres ronds près de CHF 900'000.-.

Charges plus élevées que celles budgétées :

- participation à la facture sociale, selon décompte provisoire des charges péréquatives 2019, supérieure de CHF 356'263.00 au montant que le canton avait demandé de mettre au budget 2019 ; les 2/3 de cet écart correspondent, dans le calcul de la facture sociale, à la reprise de la moitié des recettes conjoncturelles encaissées en 2019, soit les droits de mutation et l'impôt sur les gains immobiliers ;
- participation à la péréquation directe horizontale supérieure de CHF 124'777.00 au montant que le canton avait demandé de porter au budget 2019 ;
- participation à la réforme policière supérieure de CHF 7'225.00 au montant figurant au budget 2019.

Les charges plus élevées que celles budgétées représentent donc un dépassement d'un peu moins de CHF 500'000.- sur le budget.

En résumé et dans les grandes lignes, les principaux écarts entre les résultats 2019 décrits ci-dessus et les chiffres du budget 2019 expliquent déjà les 4/5^{ème} de cette différence et correspondent à des variations sur lesquelles la Municipalité ne peut exercer aucune influence, soit qu'elles sont pour certaines imposées par le canton ou par les associations intercommunales, soit qu'elles sont pour d'autres de caractère purement aléatoire.

D'autres différences de moindre importance relative par rapport au budget 2019, en plus ou en moins, sont relevées dans le présent préavis sous les thèmes correspondants.

Pour illustrer les difficultés que les communes peuvent avoir de faire des prévisions fiables et de présenter des budgets significatifs, citons le cas du résultat comptable 2019 des communes de Nyon et de Gland dont la presse locale s'est fait l'écho : au lieu d'un déficit de 8,65 millions annoncés au budget, les comptes de la Ville de Nyon se bouclent avec un léger excédent de 220'000 francs ; alors qu'elle avait budgétisé un déficit de 4 millions, la Ville de Gland boucle finalement ses comptes avec un excédent de 8,3 millions. Ecart qui s'expliquent par des revenus totalement imprévus, très souvent en lien avec la péréquation et la facture sociale, mais pas seulement.

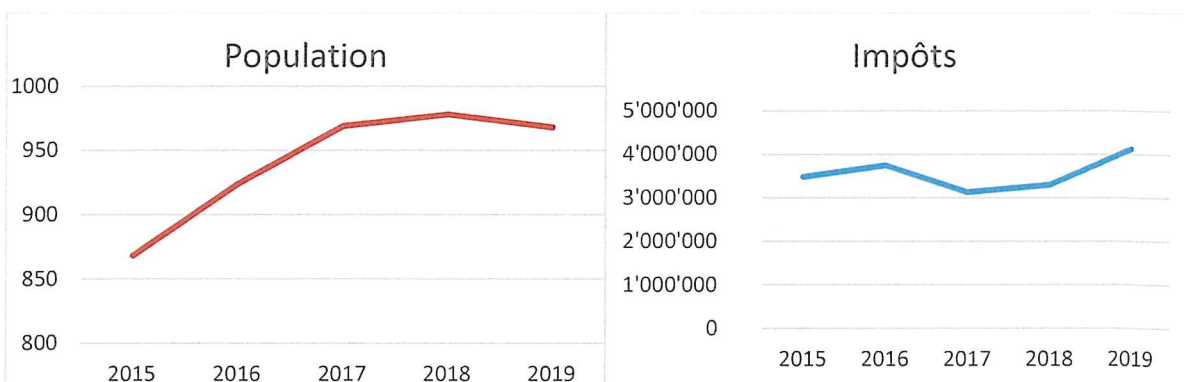
Le SCL, qui a communiqué le 9 avril 2020 les chiffres du décompte provisoire des charges péréquatives 2019, est d'avis qu'ils doivent permettre aux communes qui n'ont pas encore bouclé leurs comptes de déjà les considérer lors du bouclage 2019. La Municipalité a donc intégré les chiffres du décompte provisoire des charges péréquatives 2019 dans sa comptabilité 2019.

Evolution sur les 5 dernières années des contributions fiscales récurrentes

Les recettes fiscales influencées par le taux d'imposition – impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques (comptes 210.4000, 210.4003 et 210.4005) – ont évolué de la façon suivante de 2015 à 2019 en comparaison avec les chiffres portés aux budgets respectifs, l'évolution du taux d'imposition communal et le nombre total d'habitants sur la période :

	2015	2016	2017	2018	2019
Impôts	3'486'418	3'751'231	3'131'389	3'303'570	4'123'748
Budgets	3'500'000	4'000'000	3'900'000	3'640'000	3'750'000
Taux d'impôt	61.0	61.0	59.0	63.0	68.0
Population	868	924	969	978	968

Rappel : La Municipalité avait relevé dans son préavis 1/2017 relatif aux comptes communaux 2016 que les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques n'avaient pas atteint pour la première fois le montant mis au budget selon la même approche que les années précédentes. La différence se montait alors à environ CHF 250'000.00 en moins. L'écart s'est accru considérablement l'année suivante (2017) tant par rapport au budget (différence en moins de plus de CHF 750'000.00) qu'en comparaison avec l'année précédente (recettes fiscales inférieures de CHF 620'000.00 alors que la population avait augmenté de 45 personnes !). En 2018, l'on peut constater que si la situation s'est améliorée quelque peu sous l'effet de l'augmentation de 4 points d'impôt, le total des rentrées fiscales n'atteint toutefois pas celui de 2015 lorsque la population comportait 110 habitants de moins qu'en 2018 avec un taux communal d'imposition inférieur de 2 points ! C'est dans l'exercice 2019 que la tendance paraît confirmer son inversion sous l'effet conjugué de la hausse du taux d'imposition et de celle de la valeur du point d'impôt par habitant, alors que le nombre de villageois a très faiblement diminué. Les deux graphiques ci-dessous explicitent assez bien le phénomène.

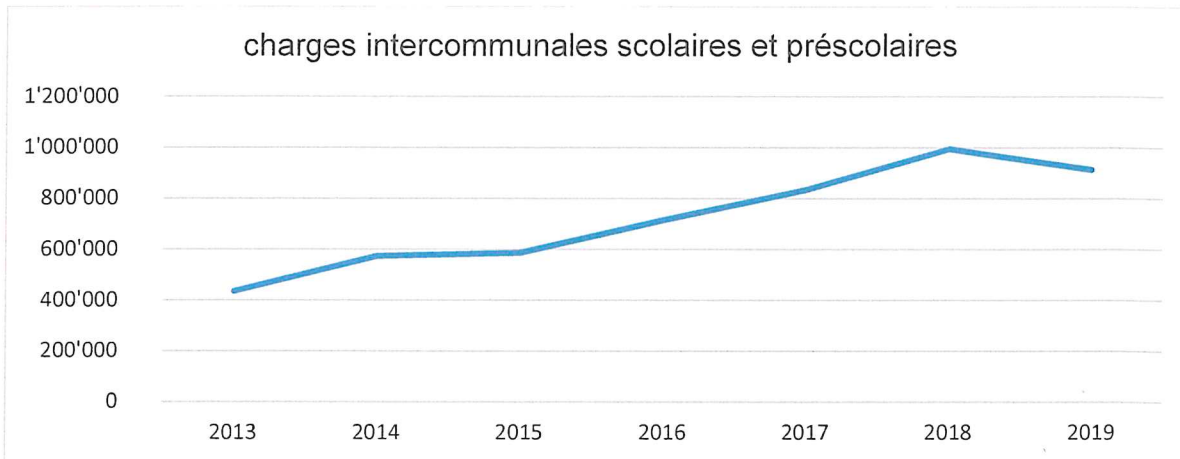


Evolution des charges intercommunales scolaires et préscolaires

Les charges intercommunales scolaires et préscolaires (ASCOT, AJET) ont évolué de la façon suivante de 2013 à 2019 :

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
434'652	574'010	586'432	713'997	834'355	994'635	912'547

Alors que lesdites charges n'ont cessé d'augmenter durant la période 2013-2018, elles ont connu une baisse en 2019 qui se caractérise principalement par des revenus extraordinaires encaissés par l'AJET sur cet exercice comptable qui concernent aussi bien la crèche de la Poussinière à Crans que celle des Petits Lutins à Chavannes-des-Bois. Ces éléments cumulés, uniques, font que la participation des communes pour la structure de Crans est pour 2019 beaucoup moins importante que prévue au budget (-87% !) et pour la crèche de notre Commune (-70% !). Ainsi, le coût effectif de l'AJET pour notre Commune ne s'est élevé en 2019 qu'à CHF 290'475.26 contre un montant porté au budget de CHF 500'840.00, soit une différence de CHF 210'000.00 (compte 710.3522). La tendance à l'accroissement des charges intercommunales scolaires et préscolaires n'est donc que momentanément interrompue.



Au cours de l'année 2019, la Municipalité a soumis **4 préavis** à l'approbation du Conseil général, soit en bref et dans l'ordre :

- PM 1/2019 Comptes communaux 2018 et rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2018
- PM 2/2019 Arrêté d'imposition communal 2020
- PM 3/2019 Reconstitution du Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) pour la période 2020-2025
- PM 4/2019 Budget 2020

En suivant les rubriques du compte de fonctionnement par classification administrative, le présent préavis inclut un certain nombre de **commentaires aux comptes communaux** et décrit les divers travaux et activités entrepris, suivis et réalisés par la Municipalité au cours de l'année 2019. La Municipalité revient en outre ci-après sur l'état d'avancement et de réalisation des différents projets entamés, poursuivis et/ou finalisés au cours de l'exercice écoulé.

Administration générale

Conseil général

En 2019, le **Conseil général** s'est réuni à trois reprises dont une séance lors du 1^{er} semestre (24 juin) et deux séances au cours de l'automne (28 octobre et 16 décembre).

L'année 2019 a été entre autres marquée par une tension entre les communes de notre région et le Canton au sujet de la prise en charge des coûts de la facture sociale et de la refonte de la péréquation intercommunale, alors que les comptes cantonaux sont en pleine santé et que les communes, privées de leur autonomie budgétaire, se mobilisent pour défendre leurs intérêts. Dans ce contexte, le Conseil

général de notre Commune a adopté à l'unanimité, dans sa séance du 24 juin 2019, une résolution adressée à la Présidente du Conseil d'Etat et au Président du Grand Conseil demandant de mettre un terme à cette situation injuste et absurde.

Lors de la séance du 28 octobre 2019, la Présidente du Conseil général a donné lecture de la réponse du Président du Grand Conseil portant sur l'évolution des dossiers en question tant au niveau du Parlement que du Gouvernement.

Municipalité

La Municipalité a pu opérer au complet en 2019 et ses cinq membres ont participé aux réunions et séances de plus d'une vingtaine d'**associations et d'organismes intercommunaux et interrégionaux** auxquels la Commune de Chavannes-des-Bois est partie prenante. Une liste quasi exhaustive est jointe à ce préavis pour information.

La visite annuelle traditionnelle de la **préfecture** aux autorités communales a eu lieu le 18 décembre 2019 où la Municipalité a reçu Monsieur Jean-Pierre Dériaz, préfet.

Personnel

Contrairement à l'année précédente durant laquelle plusieurs démissions et engagements ont été enregistrés aussi bien au niveau du greffe municipal que de la conciergerie des bâtiments communaux, l'on peut constater durant l'exercice écoulé une **stabilité du personnel**.

Seuls des changements dans l'organisation interne sont intervenus durant l'année. A compter du 1^{er} avril 2019, le temps de travail de Claudia Dos Santos a passé de 35 à 60% consacré à diverses tâches jusque-là accomplies par Tiago Dos Santos tant à la crèche que dans le bâtiment communal, lequel est venu seconder et collaborer avec David Oppliger dans la gestion des espaces verts. L'objectif recherché et atteint était d'instaurer une plus étroite collaboration et une complémentarité entre ces trois employés. En contrepartie, la Municipalité a entre autres renoncé à engager un apprenti dont le salaire était au budget 2019.

Par ailleurs, le contrat avec la société CTA qui était chargée des travaux de nettoyage de la crèche en fin de journée a été résilié pour le 31 octobre 2019, cette activité étant reprise par Claudia Dos Santos moyennant une augmentation de son temps de travail de 25% supplémentaire pour le porter à 85%. Relevons que cette prestation en lien avec la crèche est à la charge de l'AJET et donc facturée à celle-ci dans le cadre de la convention de bail. Enfin, un contrat a été passé avec une autre société de nettoyage pour garantir le remplacement de nos concierges en cas de maladie, d'accident ou durant leurs vacances.

Dès octobre 2019, la Municipalité a recherché, pour un poste à 50%, un ou une collaborateur(trice) afin de renforcer son administration – greffe municipal et contrôle de l'habitant – dont le cahier des charges ne cesse de croître et de se complexifier. L'engagement d'une nouvelle collaboratrice à compter du 1^{er} janvier 2020 n'a pas totalement répondu aux attentes et la Municipalité a dû s'en séparer durant le temps d'essai. Pour information, compte tenu de la nécessité avérée de l'engagement d'une nouvelle employée à 50%, le temps de travail des trois employées de l'administration représentera 1,9 Equivalents plein temps (EPT), alors que ce ratio était de 2,2 EPT en 2016, 2,1 EPT en 2017, 1,6 EPT en 2018 et 1,4 EPT en 2019. Cette évolution démontre, s'il le fallait, le renforcement indispensable de l'équipe administrative municipale, ce qui est en cours de concrétisation en 2020.

Dans le contexte décrit ci-dessus, le compte 110.3010 **Traitements divers** ainsi que les trois comptes suivants qui lui sont rattachés (charges sociales : 110.3030, 110.3040 et 110.3050) ont enregistré une très légère augmentation tant par rapport au budget qu'aux chiffres de l'exercice précédent, dont il convient encore de soustraire certains remboursements d'assurance portés au crédit du compte 110.4360. Au chapitre des charges sociales, certains taux n'étaient pas encore connus au moment de l'établissement du budget et l'écart s'explique aussi en raison d'une erreur de calcul portant sur les taux de l'ordre de 4'000.00.

Manifestations

Parmi les très grandes manifestations qui ont eu lieu en 2019, il faut noter le **Tour du Canton de Genève** dont la première étape s'est déroulée sur notre Commune. La première préoccupation de la Municipalité, à l'annonce d'environ 1500 coureurs, a été d'évaluer la capacité de la Commune à accueillir autant de personnes venant de l'extérieur, aussi bien au niveau logistique que des parkings ou des transports publics. La Municipalité a imposé que l'organisateur trouve une solution pour le parcage des voitures et des motos, ce qui a été fait avec la mise à disposition du parking de Manor Centre. Imposant le parking à l'extérieur, elle a accepté de participer financièrement au budget de la manifestation avec une subvention de CHF 1'500.00, subvention non prévue au budget qui avait déjà été amputé de CHF 5'000.00 (compte 110.3170).

Ces aspects organisationnels réglés, la Municipalité a donné l'autorisation de la manifestation, dont on aura noté que c'était la 25^{ème} édition avec des organisateurs et un président qui n'en étaient pas à leur coup d'essai.

Malgré une météo maussade, ce ne sont pas moins de 980 coureurs qui se sont élancés sur les chemins de Terre-Sainte pour une très belle étape. Cette dernière s'est déroulée sur 9.5 km au départ du Relais des Chasseurs jusqu'à Manor Centre, avec ravitaillement à mi-parcours vers la déchetterie et retour via notre place de pique-nique et l'Observatoire. Le soir, un repas a été servi dans le bâtiment communal. Manor traiteur en était le fournisseur et l'Amicale de Chavannes ainsi que des bénévoles du village se sont occupés de la mise en place et du service.

Dans le cadre communal, cette manifestation a démontré, au niveau infrastructures et technique, mais surtout au niveau humain avec nos citoyens et nos employés communaux, que nous avons les ressources et la capacité d'organiser de grandes manifestations. Un grand merci aux organisateurs.

En 2019, c'était le tour de Chavannes-des-Bois d'organiser la **Fête du 1^{er} août** en alternance avec les communes voisines de Mies et de Tannay. La fête comportait de nombreuses activités pour les enfants : ateliers de cirque, spectacles et animations, tours de poney, maquillages et ateliers de bricolages. Le Cor des Alpes Ecogia accompagné d'un lanceur de drapeaux, le Trio Distance et la Lyre Musicale de Saint-Genis ont agrémenté la manifestation. La touche musicale du DJ JMserenade a été très appréciée par les fêtardes qui ont pu danser jusqu'au petit matin.

La Commune a eu le plaisir d'accueillir M. Pierre-André Romanens, député au Grand-Conseil, qui a prononcé un discours en l'honneur de la fête nationale. La Municipalité a pu compter sur deux jeunes citoyens, Ann-Lou Andriamanantenasoa et Nicolas Loizeau, qui ont fait la lecture du pacte avec beaucoup d'émotion. Près de 800 personnes ont participé à la fête dont certaines qui sont venues d'autres communes que celles avoisinantes. Grâce à une étroite et très belle collaboration entre l'Amicale de Chavannes, nos employés communaux et plusieurs bénévoles de notre Commune et d'ailleurs, la fête a connu un grand succès.

Toutes les communes ont été invitées à participer à l'opération « un drapeau des **JOJ 2020** dans chaque commune du canton » dans le cadre des Jeux olympiques de la jeunesse qui se sont déroulés en terre vaudoise en janvier 2020, à la demande du Corps préfectoral et de la Direction générale de l'enseignement obligatoire. En collaboration avec l'ASCOT, deux élèves de notre Commune ont représenté notre drapeau communal à la journée des JOJ 2020 du 19 septembre 2019.

Au printemps 2019 ont eu lieu deux activités traditionnelles de notre Commune : tout d'abord, la **Chasse aux œufs** le dimanche 14 avril qui ravit toujours les plus petits sous le regard amusé ou le concours actif de leurs parents ou grands-parents ; le mercredi 12 juin, la **Sortie des Aînés** a été marquée par la visite fort intéressante du village lacustre de Gletterens et une balade en char à travers la Grande Cariçaie ; la Municipalité tient à cette rencontre qui permet aux aînés de notre Commune de se retrouver et de partager une journée en toute convivialité.

La Commune a pu également compter sur une étroite collaboration entre l'Amicale, les employés communaux, la Commission d'embellissement et l'Association des Jeunes dans l'organisation et la préparation de la **Fête de Noël** du samedi 7 décembre 2019, soirée qui a permis d'accueillir les Contes Joyeux avec le spectacle des enfants et la présence du Père Noël. Le repas préparé par Günter Ebner et son équipe a été une réussite et les jeunes de l'Association ont assuré un service à table impeccable.

A l'instar des années précédentes, la **commission d'embellissement** a effectué divers travaux de décoration dans le village, aussi bien pour Pâques que pour la période de Noël, et a soumis plusieurs propositions sur l'aménagement floral de la Commune. Pour rappel, la commission d'embellissement n'est pas une commission du Conseil général, ni une commission municipale ; il s'agit d'un groupe de personnes qui ont décidé, avec l'accord de la Municipalité, de faire des propositions pour améliorer les aspects visuels et colorés de notre village, et ceci bénévolement. Qu'elles reçoivent ici les remerciements de la Municipalité.

Constructions / Emoluments Contrôle de l'habitant

Durant l'exercice sous revue, la Municipalité et l'administration ont traité de très nombreuses **demandes de permis** en matière de police des **constructions**. Au total, 19 demandes ont été mises à l'enquête : 4 enquêtes CAMAC, 11 mises en consultation (72d) et 4 autorisations municipales. En outre, un temps conséquent est dédié à analyser et répondre à une variété de questions dans le domaine des constructions, à requérir des documents et pièces manquants dans des dossiers de demande déposés souvent de façon incomplète, etc.

Les émoluments encaissés de plus de CHF 14'000.00 (comptes 620.4311 et 620.4312) traduisent l'intense activité de l'**administration communale** et du **contrôle de l'habitant** pendant l'année écoulée, en corrélation avec les nombreux départs et arrivées de villageois.

Population selon contrôle de l'habitant (hors internationaux)

Au 31 décembre	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total	dont...non suisses
2019	470	420	890	358
2018	461	436	897	379
2017	444	428	872	384
2016	444	408	852	360
2015	420	394	814	341
2014	411	389	800	297

Avec les 78 **internationaux** (41 femmes et 37 hommes) à fin 2019, dont le nombre est en légère baisse depuis deux ans (2018 : 81 – 2017 : 97), la population totale se monte au 31 décembre 2019 à **968 habitants** (2018 : 978 - 2017 : 969). Le nombre d'habitants étant resté stable durant cette période, la diminution du nombre d'internationaux a dû être compensée par l'arrivée de nouveaux habitants soumis à la fiscalité ordinaire des personnes physiques, ce qui devrait se traduire graduellement, si la tendance se confirme, sur une progression des rentrées fiscales au niveau des impôts directs communaux sur le revenu et la fortune des personnes physiques.

Documents délivrés

Au 31 décembre	Cartes d'identités	Permis pour étrangers
2019	16	274 (B-C)
2018	26	296 (B-C)
2017	23	275 (B-C)
2016	18	286 (B-C)
2015	28	284 (B-C)
2014	20	286 (B-C)

Registre civique

Au 31 décembre	Electeurs inscrits	dont ...non suisses
2019	500	61
2018	491	65
2017	484	67
2016	486	70
2015	400	54
2014	377	57

Conseil général

Au 31 décembre	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	dont...non suisses
2019	31	51	5
2018	31	50	4
2017	24	44	4
2016	25	44	4
2015	28	36	3
2014	28	40	4

Participation à des charges d'associations de communes

La plupart des communes membres de la Région de Nyon adhèrent au but optionnel du **DISREN** (Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise) qui existe depuis 2017. Le DISREN est l'outil par lequel la Région de Nyon finance des projets dans les domaines de la mobilité, de l'économie et des ressources régionales, de l'environnement, du tourisme ou encore de la culture.

A l'instar de l'exercice précédent, la participation de la Commune au DISREN est restée très en dessous du montant maximal de CHF 57'500.00 inscrit au budget 2019, correspondant à peu près à un point d'impôt communal. Le montant pour 2019 s'élève en effet à CHF 15'751.00, soit seulement 27,4% de notre plafond pour les projets d'intérêt régional. La Commune n'ayant pas reçu d'acomptes à payer concernant les préavis votés en 2019, le montant indiqué a été mis sur un compte de réserve au bilan (compte 140.3810 - compte 9282.9) pour être utilisé selon un plan de décaissement prévisionnel sur une période de trois ans, de 2020 à 2022. En revanche, la Commune a versé en 2019 CHF 37'109.17 pour des projets DISREN des années 2017 et 2018 (compte 140.3520).

Afin d'équilibrer les comptes dédiés aux projets DISREN à fin 2019 et tenant compte que certains montants annoncés initialement par Région de Nyon étaient erronés en raison d'un « lissage » des données effectué sur les mauvaises années, un montant de CHF 30'235.00 a été prélevé du fonds de réserve (compte 140.4810 – compte 9282.9).

Au total, 5 projets d'investissement DISREN ont été validés par le Conseil intercommunal de la Région de Nyon en 2019 pour un total de CHF 26'664'830.00 (contre CHF 25'824'948.00 en 2018). Ils concernent l'extension de l'Usine à gaz à Nyon, la réalisation de la Maison des vins de la Côte à Mont-sur-Rolle, la requalification de la Route de distribution urbaine (RDU) à Eysins, la réalisation d'aménagements cyclables en traversée de Perroy et le soutien à l'équipement de production audiovisuelle du district à Gland. L'engagement des communes membres du DISREN (cercles porteurs et solidaires) s'est élevé à CHF 14'775'680.00, alors que la contribution par des fonds tiers (Confédération, Canton et privés) a atteint CHF 11'889'150.00 représentant 44.59% des coûts.

Vu que la phase expérimentale du DISREN prenait fin au 31.12.2019 et tenant compte de l'incertitude quant à l'acceptation unanime par les communes de l'intégration du DISREN dans les statuts de la Région de Nyon, le Conseil intercommunal a décidé la reconduction du DISREN actuel pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2025 lors de sa séance de fin septembre 2019.

A ce sujet et pour rappel, le Conseil général de Chavannes-des-Bois avait accepté l'entrée en matière sur une motion concernant la résiliation du DISREN, contre l'avis de la Municipalité, lors de sa séance du 12 novembre 2018 et avait chargé la Municipalité de présenter un préavis y relatif dans un délai de six mois.

Etant donné que le Conseil intercommunal ne s'était pas encore prononcé sur la reconduction du DISREN à fin juin, en référence à l'article 56 du Règlement du Conseil général et en accord avec la Présidente du Conseil ainsi que les trois motionnaires, la Municipalité a préféré soumettre au Conseil une étude sur la motion en question lors de la séance de fin juin et de présenter le préavis à la séance du Conseil général suivant. Les membres du Conseil ont fini par adopter à l'unanimité le préavis municipal 3/2019 sur la reconduction du DISREN lors de la séance du Conseil général du 28 octobre 2019.

Notre Commune soutient également le **fonds régional TP** affecté aux transports publics (CHF 31.00/habitant sur 5 ans ; 2011-2016) et géré par Région de Nyon. Dans le cadre du programme de réorganisation, une tranche de CHF 9'695.24 a été déboursée en 2019 afin de pouvoir couvrir les dépenses des travaux et projets en cours (compte 180.3511). Le fonds régional TP au bilan s'élève à CHF 23'992.56 (compte 9282.8).

Le budget ordinaire de Région de Nyon est, quant à lui, financé par une contribution annuelle de CHF 20.00 par habitant (compte 110.3520).

Transports publics

Les lignes de bus U et 813 ont de nouveau connu en 2019 une hausse importante de la fréquentation. La **ligne TPG U** a transporté 210'678 passagers en 2019, soit une augmentation de 32% par rapport aux chiffres définitifs pour 2018. On notera donc une tendance positive de la fréquentation du début de la phase de test fin 2015 jusqu'à mi-décembre 2019.

Selon la clé de répartition entre les trois communes concernées, la contribution de Chavannes-des-Bois aux charges annuelles non couvertes de la ligne U a été de CHF 94'398.00 (compte 180.3517.1). En tenant compte que Région de Nyon a octroyé une dernière subvention annuelle de CHF 9'302.40 (compte 180.4300), le coût communal effectif pour la ligne U en 2019 est de CHF 85'095.60, soit CHF 200.00 en dessous de la participation financière accordée par le Conseil dans le préavis n° 3/2018.

Suite à un accord entre les partenaires et comme annoncé préalablement, les cantons de Genève et de Vaud ainsi que la Confédération ont repris intégralement le financement de la ligne U dès le 15 décembre 2019.

D'autres changements positifs sont intervenus pour l'horaire 2020 : une augmentation de 34 paires de courses supplémentaire par semaine et des bus qui circulent de 6h le matin jusqu'à minuit, du lundi au dimanche. Enfin, l'arrêt de la nouvelle ligne 55 (ex-ligne U) à Chavannes-des-Bois se trouve désormais dans la zone 10 du Tout Genève, ce qui induit une forte baisse des coûts pour les utilisateurs en direction de Genève.

Vu que l'augmentation des courses apporte malheureusement aussi des désagréments pour les riverains du chemin Jules-Coindet, des réunions ont eu lieu entre les divers partenaires institutionnels pour essayer de trouver un accord sur une boucle alternative entre Versoix et Chavannes-des-Bois.

La **ligne TPN 813** a connu une augmentation de la fréquentation de 8.9% par rapport à l'horaire 2018, soit un total de 329'279 voyageurs. A noter également l'augmentation de 13.3% de la fréquentation sur le tronçon déterminant entre Coppet et Châtaigneriaz, soit 824 voyageurs par jour. Cette moyenne reste légèrement en dessous de l'objectif de 900 voyageurs par jour fixé par le mécanisme du trafic régional des voyageurs (TRV) pour les offres dites expérimentales. En conséquence, la participation financière supplémentaire pour quatre courses de la ligne 813 s'élève à CHF 7'759.35 pour 2019 (compte 180.3512).

Suite à un projet de Région de Nyon pour l'ensemble du district, la **ligne nocturne « 891 Afterbus »** a été lancée en Terre Sainte mi-décembre 2019 pour une phase de test de deux ans. La ligne comporte trois boucles nocturnes les vendredis et samedis soir à partir de la gare de Coppet. Le montant annuel de l'opération est de CHF 104'650.40 dont 25 % sont couverts par le fonds régional TP de Région de Nyon. La première contribution annuelle pour Chavannes-des-Bois de l'ordre de CHF 3'864.85 sera facturée en 2020.

L'offre nocturne du la **ligne Noctambus NT** continue de desservir notre Commune depuis la place Bel-Air à Genève pendant les week-ends. Le montant annuel de notre participation pour 2019 s'élève à CHF 2'395.00 (compte 180.3517.2).

En 2019, la Région de Nyon a aussi été mandatée pour étudier la faisabilité d'une ligne de bus desservant les Communes de Terre Sainte et le Centre Manor.

Finances

A l'instar des huit exercices précédents, la Fiduciaire Rummel SA à Nyon, sous la responsabilité de Madame Astrid Robert, boursière, a assuré la tenue de la comptabilité communale 2019 et s'est également acquittée durant l'année écoulée de diverses prestations complémentaires (établissement de factures, suivi des encaissements, rappels, etc.) à l'entière satisfaction de la Municipalité.

Comme déjà mentionné dans la partie introductive de ce rapport, les **impôts sur le revenu et la fortune** des personnes physiques (comptes 210.4000, 210.4003 et 210.4005) sont en nette progression par rapport au montant mis au budget. Les principaux éléments expliquant cette tendance ont déjà été donnés au début de ce rapport.

Comme les années précédentes, l'**impôt foncier** (compte 210.4020) connaît un accroissement modique mais régulier en corrélation avec le développement du village en fonction du rythme de taxation des nouveaux immeubles. Les **rentrées fiscales non récurrentes** ont enregistré une augmentation substantielle par rapport à l'année précédente et au regard du budget : droits de mutation - compte 210.4040 et impôt sur les gains immobiliers - compte 210.4410. Il est renvoyé ici aux commentaires donnés dans la partie initiale du préavis.

Domaines & Bâtiments

Bâtiment communal

Le dépassement de CHF 7'500.00 env. du compte 357.3120 (électricité, eau, chauffage & assurances) s'explique, d'une part, par une réparation à la suite d'une panne de la chaufferie qui a nécessité plusieurs interventions ainsi qu'une réparation en profondeur de la chaudière (CHF 3'577.80) et, d'autre part, de la demande de Romande Energie pour un contrôle complémentaire électrique effectué par la société BCC concernant principalement l'abri PC (CHF 2'983.30) ; en outre, les travaux de remise à niveau, non budgétés, devront être entrepris en 2020 dont la dernière offre se montait à CHF 4'779.00.

Les évacuateurs de fumée, éléments indispensables en cas d'incendie, ont connu des problèmes et ont nécessité une intervention. La découverte de la panne s'est produite en 2019 et la réparation a eu lieu en 2020.

Les diverses locations ont entraîné des revenus de CHF 53'204.40 par rapport à un budget de CHF 40'000.00. La différence tient en partie à des rentrées de locations sportives de septembre à décembre 2018 qui n'ont été facturées qu'en 2019 (CHF 7'224.00). Voir en outre p. 21.

Lors d'un coup de Joran, plusieurs housses de parasols ont été déchirées dont le coût a été pris en charge et remboursé par l'ECA (CHF 831.00, compte 357.4360).

Place de pique-nique

Le canton a soumis à notre Commune la proposition de racheter le terrain où se situe la place de pique-nique. L'actuel droit de superficie distinct et permanent (DDP) dont notre Commune dispose est valable jusqu'en 2023 pour un montant annuel de CHF 100.00 ; il n'y a donc pas urgence. Le canton propose soit un rachat au prix de CHF 19'000.00 pour les 1'293 m², soit un nouveau DDP avec un montant annuel de CHF 665.00. Une décision sera prise très probablement en 2021.

Crèche

Le projet de convention de bail entre l'AJET et les communes territoriales, dont la nôtre, n'a toujours pas été finalisé. Le règlement du loyer et des charges par l'AJET s'effectue depuis l'ouverture de la crèche en août 2018 sous forme d'acomptes estimatifs mensuels.

Au niveau des coûts d'étude et de construction de la crèche à fin 2019, en tenant compte des 3 préavis y relatifs, soit les PM 6/2015, 8/2015 et 13/2016, le montant total s'élève à CHF 4'379'648.62 alors que le coût total était devisé à CHF 4'521'500.00, soit une différence de CHF 140'000.00 environ en dessous du montant initialement prévu. Il reste cependant encore des travaux, retouches et changements à faire, la plupart en coordination avec l'AJET, après plus d'une année d'utilisation des locaux de la crèche et en sous-sol. La clôture définitive des préavis doit pouvoir intervenir dans le courant de l'année.

Les comptes de la crèche présentent en 2019 un résultat positif de CHF 11'201.94, chiffre qui peut être considéré comme satisfaisant (comptes 359). Cependant, la convention de bail avec l'AJET n'est pas encore signée et divers documents annexes doivent encore être validés de part et d'autre en raison notamment de la complexité inhérente au fonctionnement d'une crèche.

En 2019, l'AJET a sollicité une étude d'une société spécialisée pour tenter d'estimer et d'analyser les loyers des trois crèches de Terre Sainte sur une base identique. Cette étude a pris comme bases d'appréciation, soit la valeur de construction, soit la valeur locative sur le marché immobilier. S'agissant de la crèche de Chavannes-des-Bois, la valeur de marché estimée et retenue par l'expert est de CHF 13'950.00 par mois comptabilisée dans le compte 359.4270, soit : CHF 13'950.00 * 12 = CHF 167'400.00 + appartement des concierges CHF 2'200.00 * 13 (dont 1 mois de rattrapage 2018) = CHF 28'600.00, total = CHF 196'000.00.

Les autres sous-comptes relatifs à la crèche sont individuellement difficiles à expliquer, tant par rapport au budget qu'au regard des chiffres de l'exercice précédent qui ne comptaient que cinq mois depuis l'ouverture. Rappelons que, selon le préavis 13/2016, la convention de location à passer avec l'AJET doit consacrer le principe d'une opération neutre financièrement, ce qui est le cas sur la base des comptes au 31.12.2019. La Commission de gestion recevra toutes les informations détaillées sur les sous-comptes, les reports de charges ainsi que sur les spécificités de cette période de démarrage de la crèche.

Ancienne Fruitière

En raison de problèmes de règlement du loyer avec le locataire initial de l'Ancienne Fruitière, le contrat de bail avec ce dernier a été résilié en été 2019. A compter du mois de septembre, un nouveau contrat de location a été passé avec Car Postal pour un loyer annuel de CHF 7'600.00 ainsi que deux contrats de location avec les TPG et TPN dès mi-décembre 2019 pour un loyer annuel de CHF 5'200.00.

Aménagement du territoire

La Municipalité a attentivement suivi l'évolution concernant l'aménagement du territoire dans le Canton. Elle a notamment participé à plusieurs séances d'information organisées par le Service du développement territorial sur les outils et procédures suite l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC). En automne 2019, la Municipalité a aussi pris part à la consultation sur la révision du volet constructions de la LATC.

Pour répondre aux préoccupations des communes au sujet des conditions d'accueil des entreprises, une délégation de Terre Sainte a intégré le COPIL de la structure régionale en vue de l'élaboration d'une stratégie de gestion des zones d'activités.

Comme mentionné préalablement et à part un léger dépassement démographique, la Commune est en conformité avec les dispositions de la LATC et de la 4^{ème} adaptation du plan directeur cantonal. Par conséquent, le Canton ne s'est jusque-là interposé à aucun projet de construction à Chavannes-des-Bois.

Environnement

Dans le courant de 2019, les Communes de Terre Sainte ont été informées sur un **projet d'usine d'embouteillage d'eau à Divonne-les-Bains**. L'impact potentiellement négatif sur les cours d'eau et la nappe phréatique avoisinants ainsi que le transit prévu de camions de l'usine par la douane de Chavannes-de-Bogis préoccupaient les Communes de Terre Sainte.

Vu le manque d'information par rapport à ces deux points, 8 communes de Terre Sainte ainsi que Versoix et Céligny ont d'abord déposé un recours gracieux et ensuite un recours contentieux contre le permis de construction auprès du tribunal administratif de Lyon.

Dans le courant de septembre 2019, la ville de Divonne-les-Bains a finalement décidé d'abandonner le projet vu que la société privée porteur du projet n'avait pas fourni certains documents-clés. Le coût engendré par les procédures juridiques en France s'élève à CHF 819.00 pour notre Commune.

La Commune continue de soutenir les activités de l'**association d'agriculteurs locaux ECO_TERRE-SAINTÉ**, en particulier à travers sa part de financement de la mise en œuvre de la deuxième phase du réseau agro-écologique (projet DISREN voté en 2017). Les réalisations visibles de ce réseau sont appréciées par les différents acteurs, collectivités publiques, scolaires, grand public et agriculteurs. Pour un investissement modeste de CHF 1'452.00 en 2019, le retour en termes de qualité de la biodiversité et du paysage ainsi que de la sensibilisation des élèves et du grand public est considérable.

Travaux

La plupart des préavis concernant les routes, le parking et/ou la crèche ne peuvent, en l'état, pas encore être clos en raison d'un certain nombre de servitudes à établir et à inscrire au registre foncier dont le coût sera imputé aux préavis respectifs. Les travaux réalisés et/ou finalisés en 2019 sont passés en revue dans les lignes qui suivent.

Entretien des routes

Comme expliqué lors de la séance du Conseil général du 24 juin 2019, les coûts liés aux aménagements fonciers (chemins en béton) après soumissions rentrées étaient plus élevés que l'estimation faite initialement. Il a donc été décidé de reporter ces travaux d'une année en mettant en réserve le montant de CHF 16'995.00 (compte 430.3810). Lesdits travaux auront lieu en principe courant 2020.

La réfection de la route cantonale entre notre Commune et celle de Chavannes-de-Bogis a été mise à l'enquête en 2019 et n'a pas soulevé d'opposition. La Municipalité a été informée que certains terrains le long de cette route qui appartiennent à notre Commune font l'objet d'une expropriation, ce qui était attendu. Dans le contexte de ce projet cantonal, la Municipalité a ressorti le projet de création d'un sentier entre le chemin des Mouilles et le chemin du Pont de Grilly. Avec l'aide du bureau BS+R, la dernière version de ce projet est d'intégrer le trottoir (on ne parle plus de sentier) dans la zone d'utilité

publique de la route et de rehausser la surface de la zone agricole concernée (ce qui est toléré en évitant les réglementations touchant à l'utilisation des surfaces agricoles et des surfaces d'assolement). Tout ceci avec l'accord du voyer et du canton, sans mise à l'enquête, s'agissant d'une modification mineure du projet initial cantonal. Le moment venu, un préavis de réalisation sera soumis au Conseil général et les travaux pourront être entrepris en même temps que ceux de la route.

Comme annoncé lors de la séance du Conseil général du 24 juin 2019, le budget du compte 430.3150 « Entretien véhicules & Divers » a été dépassé en raison des travaux de remise en état du tracteur (CHF 6'383.60) et de réparation de l'épareuse (CHF 2'519.10).

S'agissant du compte 430.4270 « Loyer parking », le montant budgété de CHF 5'000.00 était manifestement très optimiste (en lien avec l'ouverture de la crèche) par rapport au montant effectivement encaissé.

Le dépassement du compte 440.3110 est dû à la fourniture d'un portail à la place de jeux et au coût d'une plaque en plexiglas à l'abribus.

Antenne Swisscom

Courant 2019, Swisscom a soumis à notre Commune une demande d'installation d'une nouvelle antenne en remplacement de celle se situant au bord de l'autoroute. Plusieurs séances ont eu lieu avec Swisscom afin de déterminer l'emplacement le plus judicieux, tant en termes techniques (point haut et services), de constructibilité, de visibilité entre autres. C'est sur la parcelle 35, à l'emplacement de l'ancienne déchetterie dans les arbres, que cette antenne est prévue. Une séance d'information publique a été organisée le 2 septembre 2019. Le dossier est actuellement bloqué par le canton, lequel refuse toute nouvelle mise à l'enquête d'antennes de téléphonie mobile tant que la Confédération n'aura pas mis à disposition des cantons un moyen de contrôle des normes de ces nouvelles installations.

Déchetterie intercommunale / Comptes 45

Globalement, les comptes 45 présentent un équilibre quasi parfait entre charges et revenus, alors que le budget tablait sur un déficit de l'ordre de CHF 6'700.00. L'écart s'explique, en grande partie, par une diminution notable des coûts de la déchetterie intercommunale (compte 451.3524), au niveau des frais de transport et d'élimination des déchets.

L'analyse des comptes de la déchetterie intercommunale est du ressort de la commission de gestion de Commugny qui établit un rapport à l'attention notamment des commissions de gestion des deux autres communes partenaires.

Précisons que le compte 451.3180 concerne les déchets verts des espaces verts de la Commune alors que le compte 456.3180 a trait aux déchets urbains de la Commune.

Le tableau suivant fait ressortir une diminution régulière de la quantité de nos déchets, toutefois à l'exception des déchets communaux en 2019 liés à deux grosses manifestations, soit le Tour du Canton et le 1^{er} août :

	2015	2016	2017	2018	2019
Ordures ménagères	128.16 t	119.53 t	122.83 t	118.62 t	116.45t
Déchets communaux	3.30 t	3.86 t	2.40 t	2.31 t	3.12t
Population	814	852	967	964	960
Poids/personnes	157 kg/hab.	140 kg/hab.	127 kg/hab.	123 kg/hab.	121 kg/hab.
SADEC (61 communes)	130 kg/hab	127 kg/hab.	124 kg/hab.	121.5 kg/hab.	119 kg/hab.

A noter que la taxe déchets entreprises a rapporté CHF 4'371.40 (compte 450.4344), soit un peu plus que le montant prévu au budget. Un certain nombre d'entreprises ont fait opposition à la taxe. Elles ont été entendues par la Commission de gestion et de recours en matière d'imposition et ont toutes été déboutées. Aucune entreprise n'a fait recours contre cette décision.

Instruction publique – Accueil de jour – Affaires sociales

Les tâches communales liées aux enfants sont regroupées dans diverses Associations intercommunales en fonction de leur nature. Ces collaborations à l'échelle de la Terre-Sainte nécessitent une importante collaboration.

La Municipalité, par sa responsable des écoles et de l'accueil de jour, a participé durant l'année 2019 aux séances mensuelles du Codir de l'ASCOT (Association scolaire intercommunale de Terre-Sainte) et de l'AJET (Association pour l'accueil de jour des enfants de Terre-Sainte).

AJET

L'AJET a fêté en mai 2019 les dix ans de sa création. L'AJET est un réseau pour répondre aux exigences de la LAJE (Loi sur l'accueil de jour) dont font partie :

- la crèche Les Coppalines avec 66 places et 80 enfants inscrits,
- la crèche La Poussinière avec 22 places et 36 enfants inscrits,
- la crèche Les Petits Lutins avec 44 places et 41 enfants inscrits,
- les AMF (Accueils en milieu familial) avec 17 accueillantes et 84 enfants inscrits,
- les UAPE (7 Unités d'accueil pour écoliers) avec 468 places d'accueil proposées et 675 enfants inscrits.

Aujourd'hui, l'AJET est composée de 13 structures réparties sur 12 sites, 140 collaborateurs et presque 1000 enfants inscrits. Le réseau de l'AJET englobe l'accueil en milieu familial, trois crèches, des unités d'accueil pour écoliers, un centre de jeunes et des centres d'animation de vacances. Les 7 UAPE se trouvent à proximité des écoles primaires de Terre-Sainte et comptent 46 collaborateurs encadrant les enfants de la 1^{ère} à la 6^{ème} primaire. Les trois crèches intercommunales proposent au 31.12.2019 132 places d'accueil et peuvent compter sur 47 collaborateurs engagés. Grâce à la disponibilité de 17 accueillantes pour 84 enfants en 2019, l'AJET propose également un accueil en milieu familial qui couvre une tranche horaire de 7h30 à 18h30.

Les centres d'animation de vacances (CAV) proposent une garde précieuse aux parents qui travaillent aussi bien qu'une offre de loisirs pour d'autres. En 2019, le CAV a été ouvert pour les élèves de 1P à 8P durant 4 semaines pendant les vacances scolaires. La capacité d'accueil a été de 40 enfants par semaine et par centre. En 2019, près de 300 enfants ont été accueillis, l'encadrement étant effectué par le personnel des UAPE et par des moniteurs externes. De nombreuses activités ludiques, créatives, culturelles et sportives se déroulent sur l'emplacement du centre (dans les locaux de certaines UAPE) ou à l'extérieur.

Le Centre des jeunes et de loisirs de Terre-Sainte (CJLTS) accueille à Commugny, du lundi au vendredi après l'école en période scolaire, nos jeunes âgés de 11 à 15 ans des communes de Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Commugny, Coppet, Founex, Mies et Tannay. Encadrés par deux éducateurs, ils ont la possibilité de se retrouver et de profiter de nombreuses activités, telles que tournois de sport, concours de cuisine, cours de danse, etc. Le centre se fait connaître et le nombre d'enfants inscrits augmente. Ont été mises sur pied deux nouveautés avec le soutien d'Espace Prévention et en étroite collaboration avec le nouveau Travailleur Social de Proximité de Terre-Sainte, Siro Balestra : Sport libre proposé aux jeunes le mardi soir dans la salle de gym de Commugny et Permanence jeunes adultes lors de laquelle Siro Balestra se tient à disposition de jeunes de 15 à 25 ans pour du soutien (rédaction d'un CV ou d'une lettre de motivation), des démarches personnelles et administratives, de l'accompagnement dans des projets individuels ou collectifs ou simplement pour une écoute.

ASCOT

L'ASCOT a pour but de pourvoir aux besoins de la scolarité obligatoire à la charge des communes pour les degrés primaire et secondaire, conformément à la LEO (Loi sur l'enseignement obligatoire) et de son règlement d'application (RLEO), des enfants domiciliés dans les neuf communes membres. Il s'agit en particulier des domaines suivants :

- la mise à disposition des locaux et installations scolaires nécessaires à l'enseignement et aux éventuelles classes de développement,
- la gestion et le financement de toutes les activités périscolaires, tels les transports scolaires, les devoirs surveillés, les sports scolaires facultatifs, les sorties, les camps, les activités culturelles, les restaurants scolaires surveillés, au collège Necker et au collège des Rojalets,
- la mise à disposition des bibliothèque et ludothèque intercommunales,
- les prestations d'un travailleur social de proximité (TSP) qui est à la disposition des communes ; le TSP est présent sur les lieux où se trouvent les jeunes.

L'entretien des bâtiments est à la charge de leur propriétaire respectif, à savoir la commune territoriale ou ARSCO SA (voir ci-après p. 20-21).

Le tableau ci-dessous renseigne sur le nombre d'élèves de Chavannes-des-Bois scolarisés dans les écoles publiques en Terre-Sainte :

Nombre d'élèves scolarisés dans les écoles publiques en Terre Sainte				
	Primaire		Secondaire	
		Vaud	Genève	Vaud
2019 - 2020		113		26
2018 - 2019	-	112		25
2017 - 2018	-	108	1	25
2016 - 2017	-	97	2	14
2015 - 2016	-	91	4	13

On constate qu'environ 30% des enfants sont scolarisés dans le privé.

CESCOT (Conseil d'établissement scolaire de Terre-Sainte)

Ce Conseil d'établissement, présidé par notre municipale responsable des écoles, est une institution permettant l'échange entre l'école et la société civile. Il est composé :

- des 9 conseillers municipaux responsables des écoles en Terre-Sainte,
- de 9 représentants des milieux concernés par la vie des établissements,
- de 9 représentants des professionnels actifs au sein des établissements,
- de 9 représentants des parents d'élèves fréquentant les établissements.

Le projet LIFT (projet de prévention des risques de non-insertion professionnelle en fin de scolarité obligatoire et de sensibilisation des jeunes dans le monde du travail) qui est en place depuis la rentrée scolaire 2014-2015 par le CESCOT continue de remporter un succès notable. 23 entreprises partenaires en Terre-Sainte et ailleurs accueillent une douzaine d'élèves stagiaires placés chaque trimestre par la Direction des écoles. Ce programme est proposé aux écoles secondaires sur l'ensemble de la Suisse.

Les thèmes abordés lors des séances du CESCOT sont variés et permettent l'échange d'informations et de propositions entre les différents participants. En 2019, les sujets suivants ont été présentés et débattus :

- présentation des conseils des élèves (primaire et secondaire) : les jeunes délégués de classe ont fait une présentation de leurs fonctionnements, valeurs et projets ;
- au-delà de ses activités habituelles, le Cescot a organisé une soirée-débat avec la projection de deux films (« Why me Cycle » / « Thermostat Climatique ») sur le thème de la sécurité à vélo et des défis climatiques ;
- en collaboration avec ProVélo, des parents du Cescot et de bénévoles, l'Action lumières a été menée dans le but de sensibiliser, prévenir et rendre attentif les usagers du vélo à l'importance d'être visible en période hivernale. Toujours avec la collaboration de ProVélo et avec la police, une action sur le terrain (Action tapis rouge) a été organisée sur la manière dont les cyclistes doivent se déplacer dans un rond-point. Un cours de vélo a été également donné en septembre pour les enfants ;
- accueil des membres de The Meal de Mies et présentation de la marche mondiale Jai Jagat 2020 ;
- présentation et visite du Centre des jeunes (CJLT) à Commugny ;
- présentation de la Fondation Conteurs sans frontières.

Affaires sociales

La municipale responsable des affaires sociales a participé aux séances du Conseil intercommunal de l'Association régionale pour l'action sociale du district de Nyon (ARAS) qui a pour but principal de gérer, par le biais du Centre social régional (CSR) les tâches dévolues aux associations de communes par la Loi sur l'action sociale vaudoise et par le Règlement sur les agences d'assurances sociales. Bien que les tâches sociales imposées aux communes soient traitées par l'ARAS, d'autres actions volontaires sont menées par les municipalités, notamment par l'intervention de l'ASCOT au sein des écoles (p.ex. subventions versées à certains élèves pour leur participation aux camps scolaires).

Citons encore de nombreuses autres activités et présences :

- séances de l'Association intercommunale de la Clinique dentaire scolaire itinérante qui parcourt le district afin d'effectuer des contrôles dentaires et de proposer également des soins, séances de la Régie des Eglises et de la Commission culturelle de Terre-Sainte ;

- Commission de naturalisation : organisation d'une fondue pour les habitants naturalisés durant les dernières années et pour remercier les membres de la Commission ayant œuvré jusque-là ;
- colloques avec des parents sur divers sujets tels que les écoles, l'accueil de jour, le soutien social, etc. ;
- en collaboration avec la préposée au contrôle de l'habitant, suivre et accompagner les citoyens âgés de plus de 75 ans en cas d'alerte caniculaire ;
- organisation de la chasse aux œufs à Pâques, de la sortie des aînés au mois de juin, de la fête de la rentrée à fin août 2019 et de l'accompagnement dans les bus scolaires à la rentrée en août 2019 ;
- visite aux aînés du village sur demande en cas de besoin ;
- gestion des nombreux problèmes rencontrés à la rentrée scolaire entre les parents et CarPostal en raison du mauvais fonctionnement des transports d'élèves.

ARSCO SA, société immobilière

La société ARSCO SA a pour mission le développement des infrastructures scolaires, culturelles et sportives de Terre-Sainte. Son conseil d'administration, composé d'un administrateur par commune, à l'exception de Coppet qui en a deux, s'est réuni en 2019 à 14 reprises, soit 11 séances plénières et, outre l'assemblée générale ordinaire, deux séances avec des représentants des commissions de gestion et des finances pour la présentation des comptes 2018 et du budget 2020.

L'année 2019 a été marquée par deux chantiers importants. Le premier a consisté en la finalisation et l'inauguration du projet du réseau de chauffage à distance (CAD) valorisant les énergies renouvelables. Cette installation de chauffage à distance alimente en eau de chauffage et eau chaude sanitaire tous les bâtiments scolaires situés sur le territoire de la Commune de Coppet. Le second chantier, le plus important, concerne la création et la finalisation, sur une période de 7 mois, de 6 nouvelles classes d'enseignement, d'une nouvelle classe d'éducation nutritionnelle et la mise en conformité de la salle de musique en surélévation au Collège de Terre-Sainte sur le site des Rojalets.

Soulignons encore la finalisation de la rénovation des installations sanitaires du Collège Necker sur le site du Chaucey, rénovation rendue nécessaire par la vétusté de ces installations datant du début du Collège Necker dans les années 1970.

Le dossier de la piscine-patinoire suit son cours, malheureusement toujours au niveau des instances judiciaires et pas encore sur le terrain à l'aide de pelles mécaniques. Après avoir levé les oppositions contre le projet, la Commune de Coppet a pu octroyer le permis de construire le 23 août 2019. Les mêmes recourants que précédemment ont alors à nouveau fait recours auprès de la Cour de droit administratif et public (CDAP) et la procédure s'est poursuivie à coups de déterminations et de demandes de prolongation des différentes parties (Commune de Coppet, Arasco S.A., recourants).

Police - Pompiers - Protection civile – Sports

Police

La répartition des coûts des assistants de sécurité publique (ASP) établie par la commune de Coppet pour les six communes qui recourent à leurs prestations en 2019 se subdivise en salaires (CHF 30'173.60 – compte 610.3180) et en frais d'entretien matériel et véhicule (CHF 1'114.35 – compte 610.3150).

En 2019, les ASP ont effectué diverses tâches pour notre Commune : contrôles, surveillance des lieux publics, chantiers et chemins vicinaux. Les amendes prononcées en relation avec des infractions se sont élevées à CHF 3'620.00 (compte 610.4370).

La réforme policière a coûté à la Commune la somme de CHF 161'034.00 (compte 610.3510) contre un budget de CHF 153'809.00.

La gendarmerie est intervenue durant l'année à 55 reprises dont 15 fois concernant des faits ayant trait à la circulation, pour des vols en lien avec des habitations et des véhicules, des interventions en rapport avec des animaux et pour des aides à la personne (conflits de voisinage, constat de décès, assistance, objets trouvés, nuisances, personnes suspectes). En moyenne, la gendarmerie intervient une fois par semaine dans notre Commune.

Pompiers

L'effectif au 1^{er} janvier 2020 se compose de 64 sapeurs-pompiers ; deux sapeurs ont rejoint les effectifs en cours d'année. Le corps se compose de 58 hommes et 8 femmes. Six recrues se sont inscrites lors de la journée de recrutement du 7 novembre.

Les pompiers ont réalisé 100 interventions, soit 1026.5 heures et une augmentation de 15% par rapport à l'année précédente. Cette hausse est due principalement aux inondations du mois de juin. Les pompiers sont intervenus sur 12 feux, 9 sauvetages, 8 pollutions et 49 inondations ainsi que lors de diverses alarmes automatiques et techniques.

Financièrement, le coût du SDISTS pour notre Commune s'est élevé à CHF 17'715.20 (compte 650.3520).

Protection civile

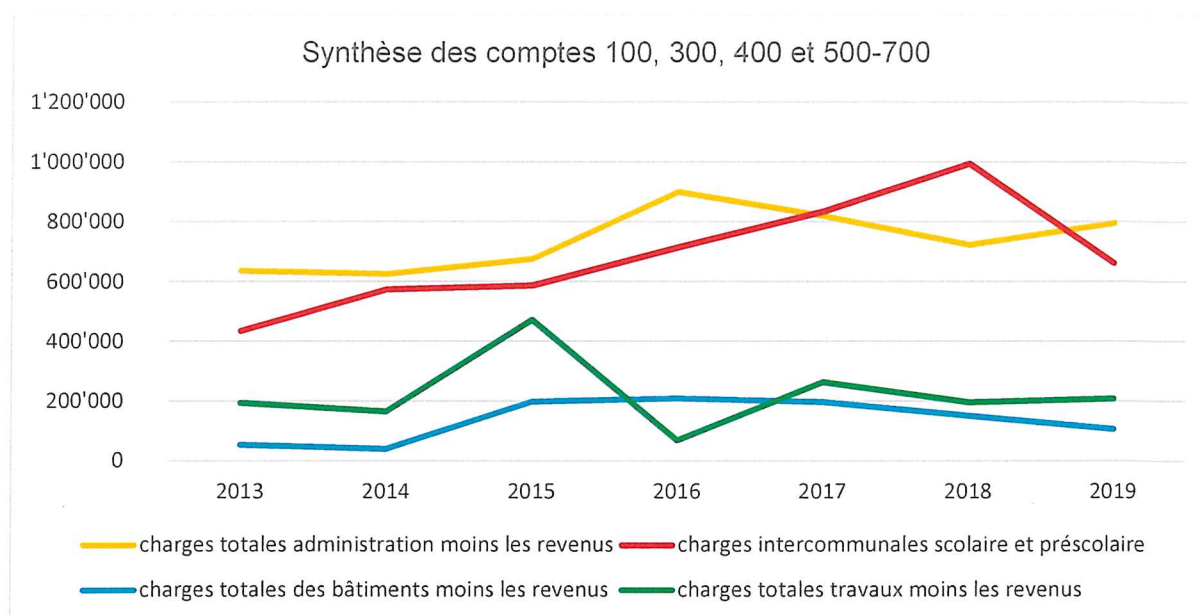
L'ORPC (Organisation Régionale de la Protection Civile du District de Nyon) a bouclé l'année 2019 avec une charge légèrement supérieure pour notre Commune par rapport au montant budgété (compte 610.3520 – CHF 18'759.15 contre CHF 17'500.00). Cette augmentation est due aux coûts liés à l'entrée en vigueur des nouveaux règlements et charges d'instruction, à la location de véhicules et au ravitaillement.

5300 jours de service ont été effectués durant l'année dont 31 jours en situation d'urgence, 1500 jours au profit de tiers et le reste en jours d'instructions pour un effectif de 846 astreints.

Sports

Les locations de la salle polyvalente à des fins sportives et de la salle de judo se sont poursuivies durant l'année 2019 ; les rentrées financières de ces locations se montent pour la période à CHF 45'626.00, dont CHF 38'726.00 pour la salle polyvalente et CHF 6'900.00 pour la salle de judo. Les autres locations diverses, déduction faite des cautions, s'élèvent à CHF 7'578.40.

Récapitulation de l'évolution des principales charges / Période 2013-2019



L'objectif du graphique ci-dessus est de présenter et de comparer l'évolution des principaux postes de charges sur les 7 derniers exercices afin de mieux appréhender les causes effectives des déficits successifs enregistrés dans les comptes communaux.

Pour en faciliter la compréhension, il convient de compléter les commentaires déjà donnés dans ce préavis par les informations suivantes sous les divers titres du compte de fonctionnement.

Administration : la principale augmentation entre 2015 et 2016 s'explique par la mise en service de la ligne U ainsi que l'engagement de Didier Fleury comme technicien communal. La baisse de 2017 correspond principalement à une diminution des charges de la ligne U et celle de 2018 au départ de Didier Fleury. L'évolution de 2019 est décrite en page 6 du préavis à laquelle il convient d'ajouter l'organisation de la fête du 1^{er} août 2019 (une année sur 3).

Travaux : l'augmentation importante en 2015 correspond à l'amortissement extraordinaire de tous les préavis qui étaient en cours pour une somme avoisinant CHF 400'000.00. La baisse en 2016 est liée au redémarrage des travaux avec les amortissements y relatifs. La diminution en 2018 est en rapport avec les retours de subventions de la route de Sauverny et de la déchetterie ainsi qu'à l'augmentation de la taxe déchets, les subventions permettant de réduire les amortissements annuels. La très légère augmentation de charges est principalement due aux travaux d'aménagement foncier.

Domaines et bâtiments : l'on peut constater, depuis plusieurs années, une tendance à la diminution des charges.

Scolarité et préscolarité : prière de se référer aux commentaires figurant en page 4 du préavis.

En conclusion, il appert de ce graphique ainsi que des explications complémentaires données que les seules charges qui augmentent, sur la durée et à l'exception de l'année 2019, de manière continue et sur lesquelles la Municipalité n'a aucune maîtrise sont les charges scolaires et préscolaires. Quant aux autres charges liées à l'administration, aux travaux et aux bâtiments, elles sont parfaitement maîtrisées.

Résultat de l'exercice 2019

Résultat net effectif (excédent des recettes) après provisions et attributions (380), amortissements obligatoires (331) et prélèvements aux fonds de réserve (480 + 481)	30'244.12
./. Amortissements extraordinaires Egouts et Epurations	0.00
./. Amortissements extraordinaires du patrimoine financier	0.00
./. Attribution au fonds de réserve (381)	-32'746.00
Excédent final de charges de l'exercice 2019	-2'501.88

Les principaux éléments expliquant le résultat de l'exercice 2019 ont déjà été donnés au début de ce rapport. Le **découvert**, qui était au 1^{er} janvier 2019 de CHF 962'208.06, est passé au 31.12.2019, après virement de l'excédent de charges de l'exercice, à **CHF 964'709.91**, soit l'équivalent de près de 15 points d'impôt communal ! Il sied de noter à cet égard que le bilan enregistré encore au 1^{er} janvier 2017 un capital (positif) de CHF 138'764.95.

Comptes de bilan – Engagements hors bilan**Emprunts**

La situation des emprunts au 31 décembre 2019 (compte 922) s'élève au total à CHF 9'200'000.00 et se présente comme suit :

- crédits d'investissement de CHF 7'200'000.00, soit
 - o CHF 2'500'000.00 auprès de Postfinance au taux de 0.2%, échéance au 29 novembre 2021 ;
 - o CHF 3'300'000.00 auprès de Debiopharm International SA à Lausanne au taux de 0.0% à 6 mois ; ce crédit a été remboursé à Debiopharm en septembre 2019 et repris par les Rentes Genevoises au taux de -0.04% à 4 mois ;
 - o CHF 1'400'000.00 auprès de la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires de Genève au taux de 0.04% à 3 mois ; il sied de relever que cet emprunt a pu être remboursé en février 2020 grâce aux rentrées fiscales enregistrées à fin 2019 ;
- crédit de fonctionnement de CHF 2'000'000.00 auprès de la SUVA à Lucerne au taux de 0.18%, échéance au 11 juillet 2022.

Rappelons que le plafond d'endettement actuel voté par le Conseil général le 12 décembre 2016 est de CHF 9'500'000.00. A fin février 2020, l'endettement a donc pu être réduit de CHF 9'200'000.00 à CHF 7'800'000.00.

Engagements hors bilan

Dans le contexte des engagements hors bilan, le tableau joint à ce préavis fait ressortir que :

- les cautionnements souscrits envers les SITSE sont dorénavant exclus du calcul du plafond de risques pour cautionnements, les SITSE étant considérés comme une association de communes autofinancée par des recettes affectées selon les recommandations du canton ;
- le cautionnement dans le cadre d'ARSCO SA par rapport à la population au 31.12.2019 a été légèrement augmenté à CHF 1'545'307.00 ;
- le cautionnement dans le cadre de l'ORPC (Organisation Régionale de la Protection Civile du District de Nyon) a été réduit à CHF 8'229.00 ;
- le cautionnement envers la Banque Raiffeisen pour le compte du Tennis Club de Chavannes-des-Bois a été ramené au montant actuel du prêt de CHF 39'000.00 ;
- l'engagement concernant la Régie des Eglises a été réduit à CHF 6'980.00.

Les **comptes communaux 2019** ont été **révisés** par GF AUDIT SA, au début du mois de mai 2020, sous la responsabilité du réviseur-agrégé responsable de l'ancien organe de vérification, MCM Fiduciaire Sàrl, les deux sociétés faisant partie du même groupe.

Conclusion

En conclusion, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

le Conseil général de Chavannes-des-Bois

Vu le Préavis municipal 1/2020 relatif aux comptes communaux 2019 et au rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2019

Où le rapport de la Commission de gestion

Attendu que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

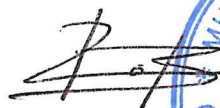
décide

- 1) d'approuver les comptes communaux 2019 tels que présentés
- 2) d'approuver le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2019
- 3) de donner décharge à la Municipalité pour la gestion 2019
- 4) de donner décharge à la Commission de gestion

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 6 juillet 2020

MUNICIPALITE DE CHAVANNES-DES-BOIS

Le Syndic



Roberto Dotta



La Secrétaire



Laura Jacot

Annexes : **Bilan** au 31 décembre 2019 et **engagements hors bilan** au 31 décembre 2019
Compte de fonctionnement par classification administrative 2019
Compte de fonctionnement par nature 2019
Tableaux des **investissements** (préavis-amortissements) et des **réserves**
Liste des **associations et organismes** auxquels la Commune participe